



## Direction PNC/ACS

Mise à jour : 25 avril 2022

# Éléments de signalisation accessible

Lors d'un événement, la signalisation doit jalonner le cheminement, permettre de se repérer dans les espaces, d'évacuer, d'avertir des risques et informer. Pour être perçus de tous les participants, **les éléments de signalisation doivent être visibles, lisibles et compréhensibles.**

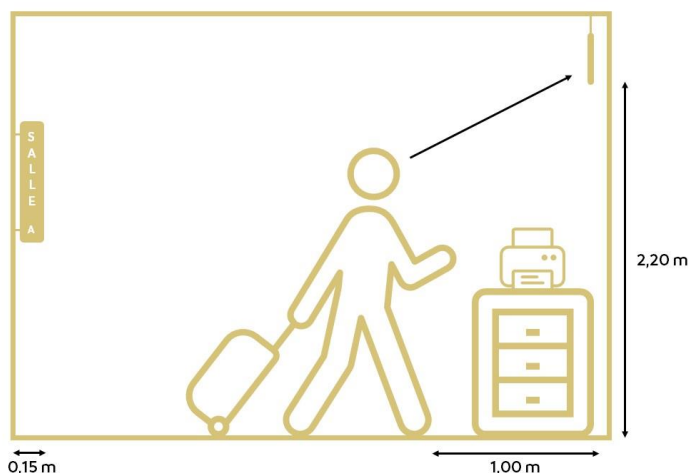
Références réglementaires :

Arrêté du 20 avril 2017 - Annexe 3 : Information et signalisation

Pour toute proposition de modification de ce document ou pour toute interrogation, contactez [pindacochea@paris2024.org](mailto:pindacochea@paris2024.org) ou [fcastel@paris2024.org](mailto:fcastel@paris2024.org)

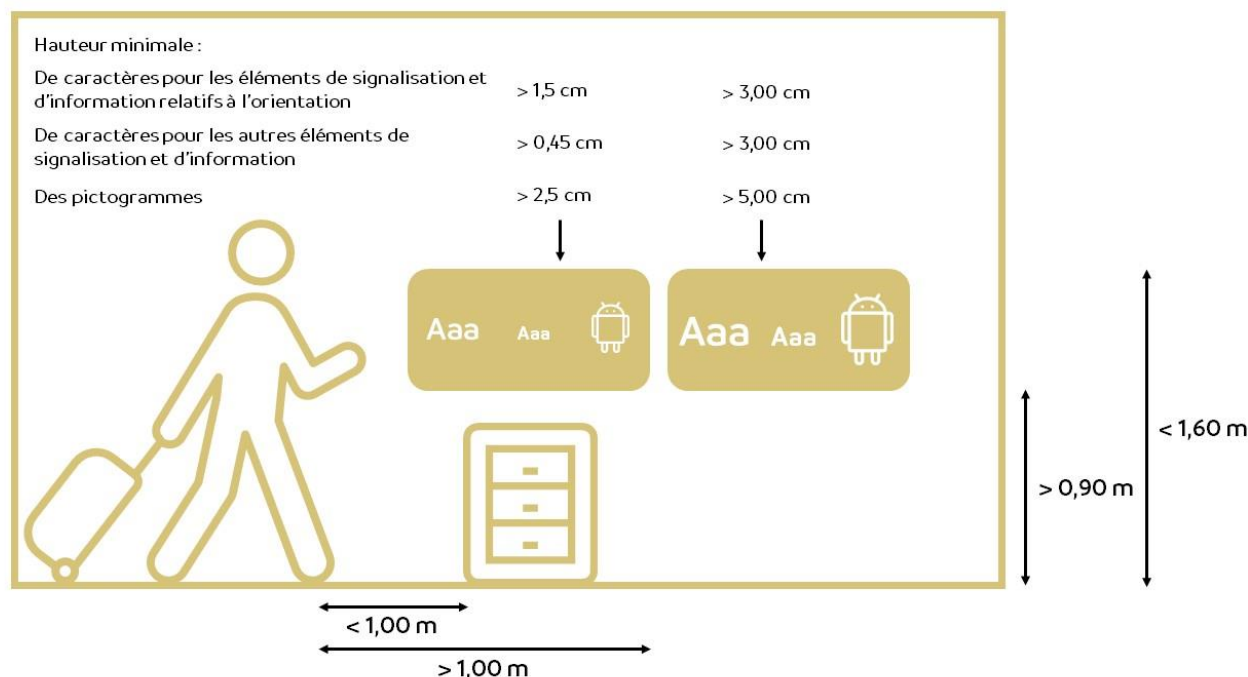
## Visibilité de la signalisation

- Le support de la signalisation doit être contrasté par rapport à son environnement immédiat.
- Le panneau doit être positionné de façon à être vu et lu en position debout comme en position assis.
- Le panneau (et son matériau) doit être choisi, positionné et orienté de façon à éviter tout effet d'éblouissement, de reflet ou de contre-jour dû à l'éclairage naturel ou artificiel.
- Un panneau situé à une hauteur  $< 2,20$  m doit être positionné de façon à permettre à l'utilisateur de s'en approcher de moins de 1,00 m.
- Le panneau peut être positionné perpendiculairement au cheminement, tout en évitant les saillies latérales supérieures à 15 cm sur lesquelles l'utilisateur pourrait se cogner.



## Lisibilité de la signalisation

- Les informations doivent être contrastées par rapport au fond du support (contraste > à 70%).
- La hauteur minimale des caractères est > à 1,5 cm pour les éléments de signalisation et d'information relatifs à l'orientation et > à 4,5 mm pour tout autre élément de signalisation et d'information.
- Hauteur minimale d'un pictogramme : 2,5 cm.
- Positionner le panneau de façon à ce que la distance de lecture soit la plus faible possible.
- Si la distance de lecture minimale est > à 1,00 m, augmenter la taille des caractères et des pictogrammes (3 cm pour les caractères et 5 cm pour les pictogrammes au minimum).
- Positionner la signalisation de façon à ce que la zone de lecture soit comprise entre 0,90 m et 1,60 m de hauteur.
- Choisir une police linéale, sans empattements (ou très réduits), avec interlettrage et interlignage soutenus (facilité de lecture pour les personnes malvoyantes, dyslexiques).



## Compréhension de la signalisation

- La signalisation doit recourir autant que possible à des icônes ou à des pictogrammes, et utiliser systématiquement des pictogrammes normalisés lorsqu'ils existent (meilleure mémorisation), doublés par une information écrite.
- Les informations écrites doivent recourir à une police linéale.
- Les informations doivent être concises, faciles à lire et à comprendre.
- Lorsque la signalétique repose sur un code, utilisant notamment différentes couleurs, celui-ci est homogène et continu dans tout l'établissement et sur tous les supports de communication.
- Indiquer « vous êtes ici » sur les plans.

- Hiérarchiser les informations (par exemple, réduire raisonnablement la taille des caractères d’une éventuelle traduction dans une autre langue), tout en veillant à une quantité d’informations raisonnable par panneau.
- Si présence de flèches, les positionner du même côté du texte.
- Prévoir une dénomination des informations identique d’un panneau à un autre (par exemple, ne pas alterner « espace restauration » avec « espace buffet » ou « restaurant »).

### Exemple de signalisation visible, lisible et compréhensible



### Informations tactiles

La signalisation visuelle peut être doublée d’informations tactiles. La perception au toucher sous-entend les caractéristiques suivantes : un relief de plus de 1 mm, une hauteur de caractère de 15 mm, une largeur de trait suffisante (15% de hauteur), une transcription braille (lu par 10% des personnes aveugles).